

## **Adéquation emploi niveau de diplôme : seul un salarié sur quatre en situation de déclassement professionnel en Normandie**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Rouen • 12 décembre 2024

Dans cette étude, la situation de déclassement professionnel est appréciée au regard de la répartition des salariés résidant en France métropolitaine selon leur catégorie professionnelle et leur niveau de diplôme.

#### **Un déclassement professionnel plus important parmi les ouvriers et les employés**

Les ouvriers et les employés sont plus souvent en situation de déclassement professionnel, en Normandie comme en France métropolitaine. Plus de 25 % des ouvriers ou des employés qui résident dans la région sont déclassés professionnellement. Les personnes occupant une profession intermédiaire sont également sujettes au déclassement professionnel. En effet, un Normand sur quatre exerçant ce type de profession est déclassé professionnellement.

S'agissant des cadres, le niveau de diplôme le plus souvent observé parmi ces emplois est le plus élevé (Bac+5 ou doctorat). De facto, les salariés de cette catégorie socio-professionnelle ne peuvent donc pas être en situation de déclassement professionnel.

#### **En Normandie, le déclassement professionnel est moins fréquent**

Avec 23,3 % de salariés déclassés, la Normandie est la troisième région métropolitaine la moins concernée par le déclassement professionnel, à peine plus qu'en Île-de-France (23,0 %) et en Centre-Val de Loire (22,9 %), bien en deçà du taux de France métropolitaine (24,7 %).

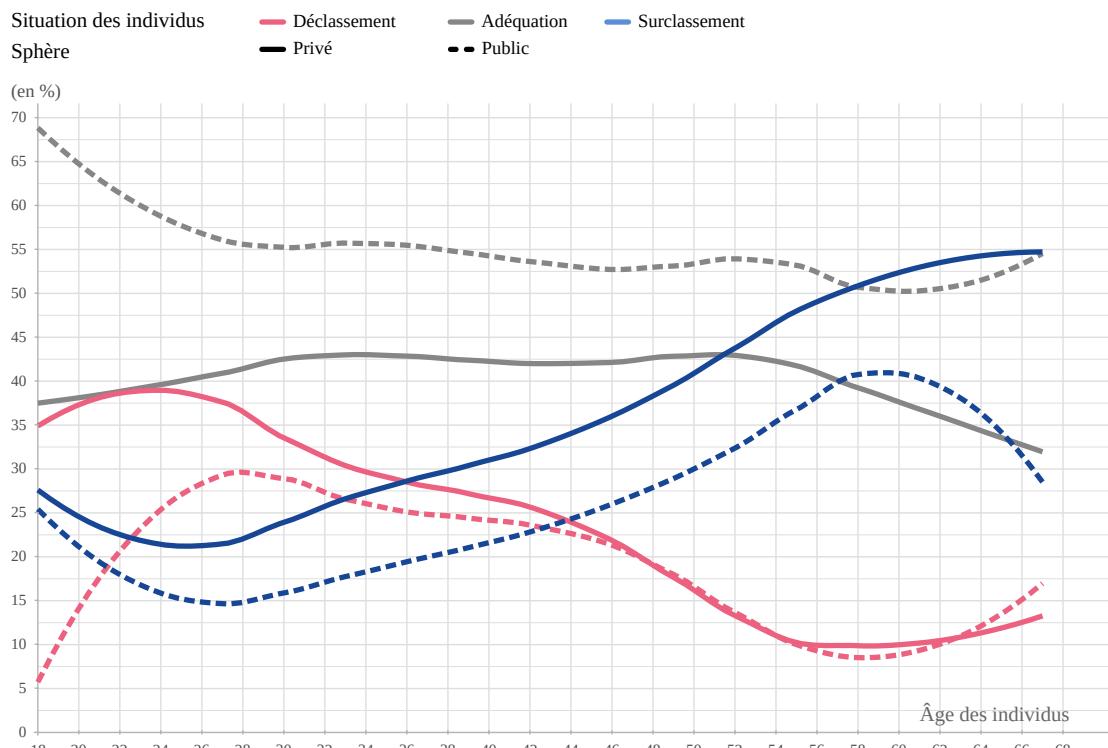
Les positions de la Normandie et du Centre-Val de Loire sont en particulier liées à la moindre proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Un peu plus de deux salariés sur dix seulement sont titulaires d'un diplôme de niveau « Bac+3 » ou plus dans ces deux régions contre trois sur dix au niveau national.

#### **Les jeunes sont plus souvent en situation de déclassement professionnel**

Avec un taux proche de 40 %, les salariés normands âgés de moins de 30 ans sont trois fois plus concernés par le déclassement professionnel que les plus de 50 ans. Cette différence marquée peut s'expliquer par les diplômes en moyenne plus élevés détenus par les plus jeunes et par un recrutement sur des postes de débutants.

À l'inverse, grâce à la valorisation de leur expérience professionnelle et à des promotions, les salariés plus âgés sont nettement plus souvent surclassés professionnellement : plus de 40 % des plus de 50 ans sont en position de surclassement professionnel contre à peine 25 % des moins de 30 ans.

## **Surclassement, adéquation et déclassement professionnel selon l'âge des salariés**



Note : Courbes lissées.

Lecture : En 2021, 50 % des salariés âgés de 60 ans résidant en Normandie sont en situation de surclassement professionnel.

Champ : Salariés ne poursuivant pas d'études, résidant en France métropolitaine de 15 à 64 ans.  
Source : Insee, Recensement de la population 2021.



### **Une adéquation plus forte entre catégorie socioprofessionnelle et diplôme dans la Fonction publique**

Dans la Fonction publique, l'adéquation entre la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de diplôme des salariés est plus élevée, quel que soit l'âge. Une majorité d'agents sont dans cette situation jusqu'à 60 ans. Ce constat peut résulter du niveau de diplôme minimal exigé pour se présenter à un concours de la Fonction publique. Avec un taux qui reste inférieur à 50 % même après 55 ans, le surclassement professionnel y est moins présent.

### **Un déclassement professionnel plus important à l'ouest de la région et dans les zones les plus urbanisées**

Le déclassement professionnel est plus présent dans l'ouest que dans l'est de la Normandie. Avec un salarié sur quatre en situation de déclassement professionnel, les zones d'emploi d'Avranches, de Granville et de Saint-Lô sont particulièrement concernées par cette situation. Les zones d'emploi incluant les plus grandes villes de Normandie telles que Caen, Rouen et Le Havre présentent également des taux de déclassement professionnel supérieurs à la moyenne régionale. Les niveaux de diplôme y sont généralement plus élevés que dans le reste de la région, mais avec une part de postes de cadres relativement faible. À l'est et au sud-est de la région, certaines zones d'emploi sont dans une tout autre situation. L'Eure et l'est de l'Orne sont des territoires moins concernés du fait de la proximité de la région parisienne qui offre de nombreux postes de cadres.



**Retrouvez notre publication en cliquant sur ce lien :** <https://insee.fr/fr/statistiques/8306505> (disponible à partir de 12h)

Contact presse **Jérémie SIMON**

06 60 55 37 70 • [communication-normandie@insee.fr](mailto:communication-normandie@insee.fr)

Suivez-nous sur X/Twitter **@InseeNormandie**